

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE,  
DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE,  
DE L'ÉDUCATION, DES  
INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES  
ET CULTURELLES NATIONALES,  
DES CLASSES MOYENNES ET DE  
L'AGRICULTURE

COMMISSIE VOOR HET  
BEDRIJFSLEVEN, HET  
WETENSCHAPSBELEID, HET  
ONDERWIJS, DE NATIONALE  
WETENSCHAPPELIJKE EN  
CULTURELE INSTELLINGEN, DE  
MIDDENSTAND EN DE  
LANDBOUW

du

van

MARDI 25 JANVIER 2011

DINSDAG 25 JANUARI 2011

Après-midi

Namiddag

De vergadering wordt geopend om 14.57 uur en voorgezeten door de heer Willem-Frederik Schiltz.  
La séance est ouverte à 14.57 heures et présidée par M. Willem-Frederik Schiltz.

**01** Question de Mme Kattrin Jadin au ministre du Climat et de l'Énergie sur "le nouveau site [www.prixdeouf.be](http://www.prixdeouf.be)" (n° 2135)

**01** Vraag van mevrouw Kattrin Jadin aan de minister van Klimaat en Energie over "de nieuwe website [www.prixdeouf.be](http://www.prixdeouf.be)" (nr. 2135)

**01.01** **Kattrin Jadin** (MR): Monsieur le ministre, mes meilleurs vœux! Voici quelques semaines que le site *prixdeouf* existe. Plus de 7 000 personnes s'y sont inscrites. Le site comptabilise entre 15 000 et 20 000 visites par jour. Son principe rappelle un peu eBay avec un jeu d'enchères et un délai pour remporter l'objet. Pour pouvoir enchérir sur l'objet de son choix, l'internaute doit acheter des crédits, soit en payant, soit en publiant la publicité du site sur des réseaux sociaux.

Ce site semble cependant représenter un danger pour les consommateurs. L'achat de crédits n'est pas limité et il peut provoquer une assuétude qui peut pousser le "joueur" à dépenser au-delà de ses moyens. En outre, le fonctionnement ressemble davantage à une loterie qu'à un vrai site d'enchères puisque le consommateur peut enchérir et investir des crédits qu'il ne récupérera pas s'il perd l'objet, en ayant pourtant l'impression d'être en mesure de contrôler l'achat.

Prenons un exemple. Pour un objet à 100 euros, 10 000 crédits seront dépensés par les internautes, ce qui peut représenter un gain de 5 000 euros pour le site. *Prixdeouf* ressemble plus à un casino en ligne. Or, en Belgique, il est interdit d'exploiter les loteries et les jeux de hasard sur internet. Je vous signale que j'ai posé la même question au secrétaire d'État en charge de la fraude fiscale ainsi qu'à la ministre de l'Économie. Il n'y a pas d'exclusivité quant à ma question...

Monsieur le ministre, la Direction générale Contrôle et Médiation a-t-elle déjà enregistré des plaintes concernant ce site? Si oui, combien? Avez-vous l'intention de prendre des mesures de protection du consommateur afin de limiter les risques de surendettement liés au principe de l'achat de crédits en jeu?

**01.02** **Paul Magnette**, ministre: Monsieur le président, madame Jadin, pour répondre à votre première question, la Direction générale Contrôle et Médiation du SPF Économie n'a pas reçu de plaintes au sujet de ce site.

Ceci étant, je partage votre idée. Bien que ces sites d'enchères chronométrées, qui ont commencé à faire leur apparition en Europe récemment, soient présentés par leurs responsables comme une vente, leur méthode a été analysée par mes services et les autorités de contrôle en charge de la protection du

consommateur – dans les pays voisins également d'ailleurs. Ils sont d'avis que cette méthode s'apparente davantage, comme vous en émettez l'hypothèse, à un jeu de hasard interdit comportant notamment une mise, la perte de cette mise et l'effet du hasard pour déterminer celui qui remportera le produit aux enchères.

C'est pourquoi une demande d'avis a été adressée à la commission des Jeux de hasard. Si cette commission devait qualifier le procédé mis en place par le site *prixdeouf* comme jeu de hasard interdit, elle aurait la possibilité de mettre en place les moyens les plus appropriés pour faire respecter cette interdiction.

J'entends que vous avez déjà posé la question à deux de mes collègues. Je vais vous inviter à prendre contact avec un troisième puisque cette commission relève des compétences du ministre de la Justice.

**01.03 Katrin Jadin (MR):** Monsieur le ministre, je vous remercie. Je constate que nous sommes sur la même longueur d'ondes et je m'en réjouis.

Je serais bien évidemment heureuse de pouvoir bénéficier de l'avis que vous sollicitez. Ce serait aimable à vous de m'en faire part. Vous pouvez compter sur l'appui des libéraux pour appuyer les mesures qui en découleront.

*Het incident is gesloten.  
L'incident est clos.*

*Voorzitter: Katrin Jadin.  
Présidente: Katrin Jadin.*

**02 Vraag van de heer Willem-Frederik Schiltz aan de minister van Klimaat en Energie over "de elektriciteitsdeal tussen Electrabel en de grootste industriële bedrijven in België" (nr. 2106)**

**02 Question de M. Willem-Frederik Schiltz au ministre du Climat et de l'Énergie sur "l'accord sur l'électricité conclu entre Electrabel et les plus grandes entreprises industrielles belges" (n° 2106)**

**02.01 Willem-Frederik Schiltz (Open Vld):** Mevrouw de voorzitter, mijnheer de minister, zoals u ook in de media zult hebben vernomen, raakte medio januari bekend dat de grootste industriële bedrijven van ons land onderhandelingen voeren met Electrabel.

Electrabel zou een deel van haar elektriciteitsproductie afstaan aan deze bedrijven in ruil voor gemeenschappelijke investeringen van Electrabel en die grote bedrijven in de bouw van nieuwe energiecentrales, zowel gas- als kolencentrales, en zelfs in de bouw van een kerncentrale.

Dat is bijzonder opmerkelijk aangezien, zoals u ongetwijfeld weet, de Belgische overheid nog geen beslissing heeft genomen over het al of niet terugdraaien van de nucleaire stop.

Bent u op de hoogte van die elektriciteitsdeal? Kent u de details ervan? Weet u of daarin enige vooruitgang wordt geboekt? Hoe staan de bedrijven en Electrabel tegenover de *phase-out*?

Ziet u deze tendens als structureel? Elektriciteitsbedrijven bieden immers meer en meer hun stroom aan in ruil voor investeringen en participaties in elektriciteitsplants. In hoeverre zou deze deal volgens u een impact kunnen hebben op de organisatie van de energiemarkt in België?

**02.02 Minister Paul Magnette:** Mevrouw de voorzitter, mijnheer Schiltz, ik ben niet rechtstreeks door de betrokken bedrijven op de hoogte gebracht, maar ik weet dat deze discussie al lang aan de gang is en ik volg de ontwikkeling daarover in de pers.

Het gaat hier over contractuele bepalingen tussen privébedrijven waarbij de regering niet rechtstreeks betrokken is. Ik ben dus ook niet op de hoogte van de contractuele clausules en nog minder van de overeengekomen prijzen. Ik meen overigens dat de besprekingen nog steeds aan de gang zijn.

Deze besprekingen zullen geen enkele impact hebben op de bouw van nieuwe kerncentrales in België aangezien de zogenaamde kernuitstapwet hoe dan ook niet voorziet in de bouw van dergelijke centrales, zelfs bij verlenging van de levensduur van de bestaande centrales.

In een vrijgemaakte markt zullen dergelijke deals tussen grote verbruikers en producenten steeds meer

toepassing vinden. Het feit dat verbruikers zich groeperen om de schaalconomie te laten spelen, om meer slagkracht te hebben tijdens onderhandelingen en om zich te verzekeren van meer stabiele prijzen en bevoorradingsgaranties op lange en minder lange termijn, blijkt een natuurlijke tendens te zijn.

Steeds meer grote verbruikers zijn soms ook kleine verbruikers en worden tegelijkertijd producenten en verbruikers, omdat zij participeren in de productie om het nodige kapitaal voor de investeringen bijeen te brengen en om hun eigen elektriciteitsbevoorrading tegen gunstiger prijzen te verwezenlijken. Tal van gemeenten, maar ook bedrijven en particulieren, nemen bijvoorbeeld participaties in windmolenprojecten. In de industrie kan men via zelfproductie zoals door warmtekraftkoppeling, vermijden dat men stroom moet aankopen tijdens de pieken en kan men op die manier hoge prijzen vermijden.

Dergelijke ontwikkelingen moeten inderdaad nauwlettend gevolgd worden om te vermijden dat er een markt met verschillende snelheden ontstaat, waar enkel de kleine residentiële verbruikers de hoge prijzen betalen die alle kosten en verplichtingen van openbare dienst dekken, terwijl de grote verbruikers veel lagere prijzen betalen. De overheid en de regulerende instanties moeten erover waken dat de concurrentie op de markt kan spelen en dat alle verbruikers daarvan kunnen genieten. Het is duidelijk dat wij ons in een per definitie vrijgemaakte markt bevinden. Het is normaal dat de verschillende marktspelers de concurrentie laten spelen om een betere prijs te verkrijgen.

**02.03 Willem-Frederik Schiltz** (Open Vld): Ik ben zeer verheugd om uw positieve bejegening van deze tendens te mogen vernemen. In andere landen waar de productie van groene stroom een zeker elan neemt, zien wij eveneens dat ook residentiële klanten en afnemers participaties nemen in investeringsprojecten, wat de acceptabiliteit en het bewustzijn ten zeerste versterkt.

Uiteraard begrijp ik ook uw bezorgdheden dat het niet alleen de grote kapitaalkrachtige afnemers en investeerders zijn die deals moeten kunnen sluiten, maar ook de consument. Ik ben blij te zien dat u deze initiatieven stimuleert, omdat ik ook zelf de mening ben toegedaan dat de consument zich best zelf organiseert en dat het niet de overheid is die het voor hem moet doen.

Afhankelijk van de regeringsvorming zullen wij in de toekomst nog wel van gedachten kunnen wisselen over op welke manier, zoals u hebt aangehaald, de overheid regulerend moet tussenbeide komen om te vermijden dat de residentiële klant de dupe zou zijn, zoals in het verleden wel eens is gebeurd.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**03 Question de Mme Karine Lalieux au ministre du Climat et de l'Énergie sur "le système belge de gestion des provisions nucléaires" (n° 2281)**

**03 Vraag van mevrouw Karine Lalieux aan de minister van Klimaat en Energie over "de Belgische regeling voor het beheer van de nucleaire provisies" (nr. 2281)**

**03.01 Karine Lalieux** (PS): Madame la présidente, monsieur le ministre, lors de la commission de l'Économie du 11 janvier dernier, nous avons entendu M. Minon, directeur de l'ONDRAF, qui nous a indiqué que ses services menaient, à votre demande, une analyse du système belge sur la problématique de la gestion des provisions nucléaires. Il nous a également fait part des interrogations qui pèsent à long terme sur le système et notamment en ce qui concerne les disponibilités, en temps voulu, des provisions nécessaires.

Pour votre part, vous avez déclaré à plusieurs reprises que vous étiez conscient de cette problématique et vous nous avez informés de votre demande adressée à l'ONDRAF afin que ce dernier réalise une évaluation du système existant dans le but de dégager des pistes de réforme.

Monsieur le ministre, afin de procéder au suivi de ce dossier particulièrement important, je voudrais vous poser quelques questions. Ainsi, l'ONDRAF vous a-t-il communiqué les résultats de l'analyse? Quelle méthodologie a-t-elle été suivie? Quelles sont les premières observations? L'ONDRAF est-il déjà en mesure de procéder à des recommandations? Envisagez-vous de procéder à un *benchmarking* des systèmes de gestion des provisions nucléaires au niveau européen?

**03.02 Paul Magnette**, ministre: Madame la présidente, chère collègue, il y a effectivement lieu de procéder à une évaluation et probablement à une modification du cadre légal. Son auteur qui, entre-temps est

redevenu notre collègue, reconnaît lui-même que ce cadre légal n'a pas toute la force qu'il devrait avoir.

L'analyse de ce cadre légal et réglementaire belge organisant la couverture des coûts nucléaires se déroule conformément à un plan de travail qui a été approuvé par le conseil d'administration de l'ONDRAF qui l'a remis à ses ministres de tutelle par lettre du 5 janvier dernier.

L'ONDRAF a travaillé en priorité sur un rapport qui comprend une description et une analyse de la situation au sujet de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des provisions constituées par les exploitants et responsables financiers des centrales nucléaires liées au démantèlement de leur centrale et à la gestion des matières fissiles irradiées dans ces centrales.

L'organisme a envoyé, sous le couvert de son conseil d'administration, un premier rapport, par lettre du 5 juillet 2010. Dans ce rapport, la législation existante sur les provisions nucléaires a été soumise à une grille d'analyse déclinée en termes de responsabilité, de gestion, de contrôle, de transparence afin, d'une part, d'en déterminer les points forts et les faiblesses du point de vue de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des provisions et, d'autre part, d'en identifier les principaux risques.

Des recommandations ont également été formulées. L'ONDRAF m'a présenté récemment ses recommandations en vue d'analyser les différentes orientations possibles pour améliorer le système en profondeur et de manière efficace. Il ressort que deux modèles sont possibles, à savoir ce que l'on appelle l'internationalisation et l'externalisation des provisions ou une combinaison des deux.

Ces différents modèles doivent encore être analysés en détail en fonction des risques pour l'État et de trois prismes que sont le maintien et le transfert des responsabilités, d'abord, la sécurisation des fonds, ensuite, et leur contrôle, enfin.

Afin de comparer en détail tous les avantages et inconvénients des modèles, je souhaite qu'une table ronde soit organisée prochainement pour réunir l'ensemble des parties prenantes dans ce dossier. Cette table ronde, dont l'objectif est de déterminer les orientations à privilégier, sera organisée grâce à une collaboration entre mon administration et l'ONDRAF. Seront notamment invités: les producteurs, les membres de la Commission des provisions nucléaires, la CREG, la Commission européenne, les institutions publiques concernées, etc. Les réunions de préparation de cette table ronde commencent dès cette semaine.

En ce qui concerne le *benchmarking* des systèmes de gestion des provisions nucléaires au niveau européen, le cadre légal et réglementaire belge a également été évalué dans le rapport de l'ONDRAF au regard des recommandations européennes et des pratiques en vigueur dans certains pays européens tels que la France, l'Allemagne et l'Angleterre, en collaboration avec un bureau d'études extérieur.

Les organismes de gestion des déchets d'autres pays seront également invités à la table ronde organisée par l'ONDRAF et la DG Énergie. Un *benchmarking* complémentaire plus ciblé et détaillé pourrait aussi avoir lieu en fonction du choix des orientations à privilégier.

**03.03 Karine Lalieux (PS):** Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse complète et précise. Lors de l'audition de l'ONDRAF, la question de la problématique du financement, surtout si nous nous dirigeons vers la fin du nucléaire, était sur toutes les lèvres. La question se pose de savoir si ces entreprises disparaissent, quelle sera leur responsabilité pour le futur lointain.

Je suis contente du fait que, malgré les affaires courantes, vous organisiez des tables rondes et avanciez sur un dossier important pour la sécurité des citoyens et pour l'avenir.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

La **présidente**: N'ayant pas de nouvelles des collègues, nous reportons les questions qui n'ont pas été posées ce jour à une prochaine commission.

*La réunion publique de commission est levée à 15.20 heures.  
De openbare commissievergadering wordt gesloten om 15.20 uur.*